

ANNEXE PERMIS ET CERTIFICAT- OUVRAGE DE CAPTAGE DES EAUX (PUITS)

DROITS EXIGÉS

Pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un ouvrage de captage des eaux

125 \$

LOCALISATION

- Hors zone inondable
- Zone inondable à récurrence 0-20 ans
- Zone inondable à récurrence 20-100 ans

Distance de tout :

Système étanche de traitement des eaux usées (fosse septique): _____ m

Système non-étanche de traitement des eaux usées (champ d'épuration): _____ m

Cours d'eau (lac, rivière, étang, fleuve): _____ m

Parcelle en culture: _____ m

DESCRIPTION

Capacité estimée : _____ m³/jour

Tubage : _____

Type : _____

Diamètre intérieur : _____ cm

Longueur _____ m

Profondeur _____ m

Hauteur hors sol _____ cm

Puits doit être scellé : Oui Non

Destination de l'ouvrage

Domestique
Nombre de personnes desservis _____

Irrigation

Agriculture

Géothermie

Système fermé :

À boucle verticale Dimension de la boucle _____

À boucle horizontale Dimension de la boucle _____

À détente

Système ouvert :

Utilisation de l'aquifère

Autre _____

TOUTE DEMANDE NE RÉUNISSANT PAS LES CONDITIONS STIPULÉES SERA RETOURNÉE À SON AUTEUR

Veuillez cocher la case appropriée et joindre tous les documents nécessaires

- droits exigibles libellés à l'ordre de la «Ville de Montréal»
- formulaire dûment complété et signé
- un plan à l'échelle localisant l'ouvrage de captage projeté et montrant sa distance par rapport à tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées et par rapport aux parcelles en culture, le cas échéant

À déposer dans les 30 jours suivant le parachèvement des travaux, le puisatier ou l'excavateur doit fournir à l'arrondissement, une copie du rapport de forage comprenant

- la description du lieu de forage
- l'identification de l'utilisation prévue faite de l'eau captée
- une description détaillée du forage exécuté et de l'ouvrage de captage aménagé
- une énumération de tous les matériaux géologiques recoupés ainsi que leurs épaisseur
- le résultat de l'essai de débit effectué sur les puits tubulaires

Tout autre renseignement jugé nécessaire par l'autorité compétente pour permettre de vérifier si le projet est conforme aux règlements d'urbanisme applicables

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE:

DATE _____